

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

---

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

## RETIRED AVANT DISCUSSION

### AMENDEMENT

N ° AC587

présenté par  
Mme Piron

-----

### ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la dénomination actuelle des écoles supérieures du professorat et de l'éducation en y rajoutant la mention « nationales » pour éviter un changement de nom trop important tout en intégrant l'idée du caractère national des écoles en charge de former les enseignants et les professeurs. La documentation interne actuelle renvoie souvent à la mention « école » : en évitant qu'elle se transforme en institut, les modifications à apporter seraient à la marge.